



Ville de Mont-Saint-Hilaire

2020

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées



Pour tout renseignement concernant le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, s'adresser à :

Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique,
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8

À l'attention de:

Vincent Poirier, coordonnateur
Téléphone : (450) 467-2854, poste 2290
Télécopieur : (450) 467-6460

Site Web : www.villemsh.ca

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Ce document est disponible sur demande et sur le site Internet de la Ville.

Adopté le 1^{er} décembre 2008
Version révisée adoptée le 6 avril 2020

Table des matières

Mot du maire	5
Introduction	6
Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., c. E-20.1)	7
Partie I - Portrait de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.....	8
Description de la Ville	9
Le comité de travail.....	10
Partie II - Bilan des actifs 2019	11
Bilan des actifs 2019	12
Partie III – Plan d'action 2020	17
Présentation générale du Plan d'action.....	18
Plan d'action 2020	19
Diffusion et suivi	23
Conclusion.....	23
Annexes.....	24
Annexe I - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	25
Annexe II - Organigramme fonctionnel 2019	28
Annexe III - Bilan des actifs des années antérieures	29
Annexe IV - Liste des associations de la Table de concertation des personnes handicapées du CSSSRY	36

Mot du maire



La Ville de Mont-Saint-Hilaire est heureuse de présenter son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020*. C'est avec la conviction qu'une incapacité ne doit pas être un frein à l'épanouissement personnel, que la Ville poursuit ses réalisations. Le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées* s'inscrit en effet dans la continuité de nos travaux visant l'amélioration de la qualité des services offerts à l'ensemble de la population hilairemontaine, et ce, sans discrimination. Dans cette optique, nous sommes conscients qu'il reste du travail à faire afin de maximiser l'accessibilité universelle des personnes handicapées aux diverses installations municipales, comme l'hôtel de ville. Aussi, ce Plan présente des actions concrètes qui permettront de réduire, de façon continue, les obstacles à la participation sociale de ces personnes.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la mise en œuvre de plusieurs projets au cours des années passées et qui continueront à apporter leur soutien à la réalisation de ce nouveau plan d'action. En collaborant tous ensemble, nous pouvons mieux comprendre et identifier les besoins quotidiens des personnes handicapées au sein de notre municipalité. Dès lors, comme Ville, nous pouvons cibler de manière plus efficiente nos interventions afin de répondre adéquatement à ces besoins.

Chaque personne qui a les outils pour donner le meilleur d'elle-même est une richesse pour la communauté. Nous invitons également les citoyens et les organismes dédiés à nous faire part de leurs suggestions ou commentaires afin d'améliorer l'accessibilité universelle des personnes handicapées à la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Le maire,



Yves Corriveau

Introduction

L'accès quotidien aux lieux publics, touristiques et culturels favorise l'épanouissement des individus et l'accroissement de leur qualité de vie. Pour un grand nombre de personnes, l'intégration sociale passe par cette participation active à la vie culturelle, sportive et communautaire de leur milieu. Toutefois, de multiples obstacles peuvent entraver la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées et nuire ainsi à leur possibilité d'accéder, directement et personnellement, à la découverte des richesses de leur communauté. Dans ce cas, la personne se retrouve en situation de handicap au lieu de se trouver en situation de participation sociale pleine et entière.

Dans cet esprit, la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par la mise en place et le suivi de son Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées souhaite :

- Respecter l'égalité des individus;
- Apprendre à connaître et à identifier les attentes des personnes sur son territoire présentant une incapacité de toute nature;
- Mettre en place des mesures et politiques afin de réduire, prévenir ou éliminer les obstacles rencontrés;
- Faciliter et encourager une intégration harmonieuse dans le tissu social et urbain.

À partir de ces concepts, la Ville souhaite favoriser le dialogue entre les différents partenaires et citoyens du milieu. La Ville s'intéresse aux besoins particuliers des personnes et exprime le souhait que ceux-ci lui soient signifiés. Par ailleurs, le plan d'action doit prendre en considération les enjeux de la gestion municipale en relation avec la capacité financière de la Ville. Les actions doivent donc être envisagées sur un cycle minimum de trois ans. Le processus se veut continu et évolutif de façon à ce que la municipalité puisse participer progressivement à l'accroissement de la participation sociale des personnes handicapées.

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., c. E-20.1)

L'adoption par l'Assemblée nationale de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la Loi), adoptée pour la première fois en juin 1978, a permis de concrétiser d'importantes avancées en matière d'intégration des personnes handicapées à la société. Une série de politiques et de mesures ont été mises en place afin de répondre aux besoins et de favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Malgré ces avancées tangibles, il est apparu au législateur que la société québécoise n'était pas suffisamment inclusive et que des efforts supplémentaires devaient être déployés. C'est pourquoi la Loi a été modifiée en décembre 2004.

Le projet de loi no 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la Loi et de spécifier que l'intégration des personnes handicapées à la société devait se faire au même titre que tous les citoyens. Le gouvernement du Québec a voulu responsabiliser davantage l'ensemble des acteurs publics et privés dans son grand projet d'une société plus inclusive. L'approche de responsabilisation préconisée par la Loi se traduit notamment dans l'article 61.1 de la Loi qui définit l'obligation légale, notamment pour les municipalités de 15 000 habitants et plus, de procéder annuellement à l'adoption et la diffusion d'un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures qui seront prises au cours de la prochaine année afin d'y remédier. Ce plan d'action doit par ailleurs comprendre un bilan des mesures réalisées au cours de l'année précédente, comme en fait mention ledit libellé de la Loi, présenté en annexe.

De plus, selon l'article 61.3 de cette Loi, les municipalités doivent tenir compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. Ces démarches doivent être considérées comme faisant parties d'un processus continu et évolutif.

Partie I - Portrait de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Description de la Ville

Ville de nature, d'art et de patrimoine, Mont-Saint-Hilaire, qui compte une population de près de 19 000 habitants, jouit d'un site exceptionnel situé entre montagne et rivière, dans la Vallée du Richelieu. Le mont Saint-Hilaire, qui se dresse au cœur de la première Réserve de la biosphère désignée par l'UNESCO au Canada en 1978, s'élève à près de 414 mètres au-dessus du niveau de la mer et atteint un diamètre d'au moins 4 km et une superficie d'environ 10 km².

Le territoire de la ville s'étend sur une superficie de 43,39 km². Il est délimité par les municipalités d'Otterburn Park, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Sainte-Madeleine et, à l'est, par la rivière Richelieu. Il fait partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR), dans la circonscription électorale provinciale de Borduas et dans la circonscription électorale fédérale de Beloeil-Chambly.

Baignée par les eaux du Richelieu, promue par la beauté et la saveur de ses vergers, la ville de Mont-Saint-Hilaire présente un visage dynamique, qui offre un milieu de vie de qualité favorisant l'épanouissement des personnes et de leur famille.

La culture organisationnelle de l'appareil municipal est fondée sur l'amélioration continue de la qualité des services. Dans cette optique, le Conseil municipal et la Direction générale désirent créer un partenariat avec les différents intervenants et organismes qui évoluent auprès des personnes handicapées au sein de notre communauté. Une meilleure compréhension des besoins et des contraintes retrouvés sur le territoire contribuera à la mise en œuvre d'actions concrètes et déterminantes, permettant de réduire ou remédier aux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées dans leur secteur d'activité.

Le comité de travail

Le comité est responsable de la cueillette d'information, de l'élaboration et de la diffusion du plan d'action. Il fut créé le 3 novembre 2008, par résolution du Conseil municipal # 2008-307.

Les membres du comité peuvent être rejoints au numéro général de la Ville, soit le (450) 467-2854.

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Noms	Fonction	Champ d'activité
Vincent Poirier Poste 2290	Coordonnateur du plan d'action, Conseiller professionnel en urbanisme	Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement
François Larocque Poste 2238	Contremaître en bâtiment	Service du loisir et de la culture Division bâtiments
Brigitte Minier Poste 2275	Conseillère municipale	Conseil municipal
Brigitte Lamarre Poste 2275	Responsable du soutien au Cabinet du maire	Cabinet du maire
Collaborateur		
Alain Brodeur 450-467-8668, poste 2508	Chef de division	Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

Dans un esprit de collaboration avec les municipalités, l'Office des personnes handicapées assiste la Ville dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de son plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées en lui offrant un service de soutien-conseil à chacune des étapes entourant cette démarche.

Personne-ressource à l'Office des personnes handicapées du Québec

Mme Mélissa Guitard

Conseillère au soutien et à la mise en œuvre de la Loi

1-800-567-1465

melissa.guitard@ophq.gouv.qc.ca

Partie II - Bilan des actifs 2019

Bilan des actifs 2019

Parcs et espaces publics

Obstacle : Les modules de jeux dans les parcs ne sont pas adaptés aux personnes handicapées.

Mesure non prévue en 2019 : Des sièges pour balançoires, adaptés pour les personnes handicapées, ont été achetés.

État de réalisation : Achat effectué en 2019. L'installation sera faite en 2020.

Obstacle : Certaines voies publiques ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.

Mesure: De nouveaux trottoirs accessibles ont été aménagés près du site de la nouvelle école primaire ouverte en 2019. D'autres aménagements sont prévus en 2020.

État de réalisation : Projet étalé en 2019 et 2020.

Personnes-ressource

Jean Lanciault

Directeur – Service de l'ingénierie

(450) 467-2854, poste 2276

jean.lanciault@villemsh.ca

Mesures d'urgence

Obstacle : Méconnaissance de la clientèle handicapée sur le territoire, ce qui peut représenter un obstacle pour le bon déroulement des services d'urgence en cas de feu ou de sinistre.

Mesure: Lors des visites individuelles annuelles, la clientèle handicapée est invitée à s'inscrire au Programme de secours adapté.

État de réalisation : En continu

Personne-ressource

Alain Brodeur, Chef de division
Régie intermunicipale de sécurité incendie
de la Vallée-du-Richelieu
(450) 467-8668, poste 2508

Emploi

Obstacle : L'intégration et le maintien de l'emploi des personnes handicapées ne sont pas prévus dans une politique.

Mesure: Modifier notre formulaire de demande d'emploi pour encourager l'intégration et le maintien de l'emploi des personnes handicapées au sein de l'organisation.

État de réalisation : Cette mesure n'a pas été complétée en 2019. Elle est reportée en 2020.

Personne-ressource

Annie Dionne
Directrice – Service des ressources humaines
(450) 467-2854, poste 2262
annie.dionne@villemsh.ca

Loisir et culture

ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA VILLE

Obstacle : Les personnes handicapées doivent avoir les mêmes accès que tous les citoyens aux activités et événements organisés par la Ville.

Mesure: Rendre les lieux accessibles lors des activités et événements organisés par la Ville.

État de réalisation : En continu. Depuis 2019, la Ville organise un marché public durant l'été. Le site est aménagé de façon à rendre le marché public accessible à tous.

CAMPS DE JOUR

Obstacle : Les personnes handicapées doivent pouvoir profiter des mêmes opportunités que tous les citoyens.

Mesure: Faire l'achat de matériel spécialisé pour le programme d'accompagnement du camp de jour municipal.

État de réalisation : En continu. En 2019, des mini-tentes ont été achetées pour créer des espaces de repos particuliers à certains enfants, dont certains sont atteints d'un trouble du spectre de l'autisme.

Mesure: Intégrer des professionnels du volet santé du CISSSME pour certains dossiers de jeunes du programme du camp de jour.

État de réalisation : En continu. La Ville est toujours en collaboration avec le CISSSME, ainsi qu'avec les personnes ressources des écoles fréquentées par ces jeunes.

Mesure: Poursuivre la mise en place de mesures d'intégration en collaboration avec les différents organismes.

État de réalisation : En continu. Chaque année, une coordination s'effectue entre la Ville, les parents et les organismes pour répondre aux besoins particuliers des enfants, mais également des parents, notamment en ce qui a trait à certains besoins en transport.

Mesure: Intégrer des jeunes présentant une déficience intellectuelle, un trouble envahissant du développement ou une déficience physique par le biais du programme d'accompagnement.

État de réalisation : En continu.

Personne-ressource

Élizabeth Cantin

Chef de division – Loisir et aquatique

(450) 467-2854, poste 2223

elizabeth.cantin@villemsh.ca

Soutien aux organismes communautaires et à la population

SITE INTERNET

Obstacle :	Le site internet actuel ne répond plus aux normes reconnues.
Mesure :	Adapter le site internet pour qu'il réponde aux normes reconnues.
État de réalisation :	Cette mesure n'a pas été complétée. Étant donné le changement de direction au service aux citoyens et communications, ce sujet a été reporté en 2020.

Administration municipale

ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Obstacle :	Le Plan d'action 2019 a été adopté à l'assemblée publique du 4 mars 2019, résolution #2019-090.
Mesure :	Le Plan d'action doit être adopté par le Conseil municipal.
État de réalisation :	En continu

DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Obstacle : Le Plan d'action doit être diffusé à la population.

Mesure : Le Plan d'action 2019 a été diffusé à la population suite à l'assemblée publique du 4 mars 2019.

État de réalisation : En continu

OCTROI D'UN BUDGET

Obstacle : La réalisation des mesures du Plan d'action nécessite des ressources financières.

Mesure : Une enveloppe budgétaire pour la mise en place de mesures prévues dans le Plan d'action a été octroyée par le Conseil municipal dans le cadre du budget 2020.

État de réalisation : En continu

Partie III – Plan d'action 2020

Présentation générale du Plan d'action

L'évaluation du plan d'action démontre que plusieurs obstacles demeurent présents. Ils apparaissent conséquemment de nouveau dans le Plan d'action – Objectifs 2020. Il en est de même pour les objectifs et les mesures qui s'y rapportent.

Les pages suivantes présentent une synthèse, sous forme de tableau, des mesures à prendre pour réduire les obstacles des secteurs d'activités qui seront touchés par les projets de l'année 2020. Les engagements dits « en continu » y sont également inclus, tandis que les objectifs complétés dans les années passées apparaissent à l'Annexe III, dans le tableau du bilan des actifs des années antérieures.

En 2019, les principales actions réalisées sont l'achat de sièges adaptés pour les balançoires, la réalisation de trottoirs accessibles près de la nouvelle école, l'achat de tentes de repos pour le camp de jour et l'achat de jeux de société adaptés à la bibliothèque.

Bien que l'accessibilité aux différents services pose toujours problème, les employés ont reçu l'instruction de venir à la rencontre des visiteurs à mobilité réduite dans un local accessible.

La municipalité désire maintenir ses efforts pour procéder aux améliorations requises et elle s'engage à continuer de réduire les obstacles qui nuisent à la participation sociale des personnes handicapées.

Plan d'action 2020

visant à identifier et à réduire les obstacles
afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées

Secteur d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
Accessibilité des lieux et des édifices publics	Service du loisir et de la culture Division - Bâtiments	HÔTEL DE VILLE La présence d'escalier ne permet pas l'accessibilité universelle à tous les services.	Jusqu'à ce que l'hôtel de ville puisse être rénové, rappeler aux employés qu'ils sont tenus de se déplacer dans un endroit accessible sur demande.	En continu
		BIBLIOTHÈQUE Le comptoir de la bibliothèque n'est pas accessible	Dans le cadre du réaménagement de la bibliothèque, aménager un comptoir surbaissé accessible.	2022
Parcs et espaces publics	Division Parcs et espaces verts	PLACE DU QUAI Le quai n'est pas accessible aux personnes handicapées.	Aménager une traverse sur la route 133 pour rejoindre le quai, et s'assurer que ladite traverse soit conçue de façon accessible.	2020
		RÉFECTION DE TROTTOIR ET AMÉNAGEMENTS DIVERS Certaines voies publiques ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Rendre accessible le site de la nouvelle école primaire ouverte en 2019, notamment en prévoyant des trottoirs abaissés.	2020
			Installer une table de pique-nique adaptée au parc de la gare.	2020
			Installer des plaques podotactiles à 8 endroits sur le boul. Honorius-Charbonneau.	2020
		Réaménager la rue Radisson afin de la rendre sécuritaire et accessible.	2021	

Secteur d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
Mesures d'urgence	Services aux citoyens et communications, en collaboration avec la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)	Méconnaissance de la clientèle handicapée sur le territoire, ce qui peut représenter un obstacle pour le bon déroulement des services d'urgence en cas de feu ou de sinistre	<p>Mettre à jour le registre du programme de Secours adapté.</p> <p>La clientèle handicapée sera invitée à s'inscrire au registre du programme de Secours adapté, par l'entremise de nos outils de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bulletin Horizon; • Panneau à message variable; • Panneau aux entrées de la ville; • Tout autre outil recommandé par la RISIVR. 	En continu
Emploi	Service des ressources humaines	L'intégration et le maintien de l'emploi des personnes handicapées ne sont pas prévus dans une politique.	Dans la mesure du possible, intégrer et maintenir les emplois des personnes handicapées au sein de l'organisation.	En continu
			Dans l'attente d'être en mesure de rédiger une politique, modifier notre formulaire de demande d'emploi pour encourager l'intégration et le maintien de l'emploi des personnes handicapées au sein de l'organisation.	2021
Loisirs et culture	Service du loisir et de la culture	<p>ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA VILLE</p> <p>Les personnes handicapées doivent avoir les mêmes accès que tous les citoyens aux activités et événements organisés par la Ville.</p>	Rendre les lieux accessibles lors des activités et événements organisés par la Ville.	En continu

Secteur d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
Loisirs et culture (suite)	Service du loisir et de la culture	CAMP DE JOUR Les personnes handicapées doivent pouvoir profiter des mêmes opportunités que tous les citoyens	Faire l'achat de matériel spécialisé pour le programme d'accompagnement du camp de jour municipal.	En continu
			Intégrer des professionnels du volet santé du CISSSME pour certains dossiers de jeunes du programme d'accompagnement du camp de jour.	En continu
			Poursuivre la mise en place de mesures d'intégration en collaboration avec les différents organismes.	En continu
			Intégrer des jeunes présentant une déficience intellectuelle, un trouble d'envahissement du développement ou une déficience physique par le biais du programme d'accompagnement.	En continu
		BIBLIOTHÈQUE Améliorer l'offre de service récréative auprès des personnes handicapées	Mettre à la disposition des usagers présentant un handicap visuel, des jeux de société en braille ou avec de gros caractères, ainsi que des livres audio.	En continu
		CENTRE AQUATIQUE Améliorer l'offre de services récréatifs auprès des personnes handicapées	Mettre à la disposition des personnes trisomiques des périodes réservées de bain libre.	Centre aquatique fermé jusqu'en 2022
		CENTRE AQUATIQUE Les vestiaires de la piscine sont inadaptes aux personnes handicapées	Profiter des travaux de rénovation du centre aquatique pour adapter les vestiaires et les équipements adaptés aux personnes handicapées.	2022 - 2023
Soutien aux organismes	Le comité de travail	Méconnaissance des besoins de la clientèle handicapée sur le territoire	Rencontrer les représentants des organismes du milieu pour évaluer les besoins.	En continu

Secteur d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
communautaires et à la population	Le comité de travail	Les commerçants sont peu sensibilisés à l'importance de rendre leur commerce accessible	Développer des outils afin de sensibiliser les commerçants aux avantages de rendre leur commerce accessible ainsi que de les informer sur les ressources mises à leur dispositions.	2020
	Le comité de travail et Services aux citoyens et communications	Les commerçants sont peu sensibilisés à l'importance de rendre leur commerce accessible	Diffuser l'information aux commerçants concernant les avantages de rendre leur commerce accessible et des ressources à leur disposition	2021
	Services aux citoyens et communications	Le site internet actuel n'est pas adapté pour les personnes ayant des limitations visuelles	Procéder à une étude de faisabilité en vue de rendre notre site internet accessible aux personnes ayant des limitations visuelles.	2020
Approvisionnement	Services des finances	La politique d'approvisionnement de la Ville ne tient pas compte de l'approvisionnement accessible	Intégrer, à la politique d'approvisionnement, une référence à l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.	2020
L'administration municipale	Tous les services administratifs	La signalisation des lieux publics n'est pas accessible aux personnes handicapées	S'assurer que l'affichage des lieux publics comporte des couleurs et des grosseurs de caractères qui peuvent être lues clairement par l'ensemble de la population.	2021
	Conseil municipal	Pour être effectif, le Plan d'action doit avoir été adopté par le Conseil municipal	Adopter le Plan d'action 2020	En continu
		Une fois adopté, le Plan d'action doit être diffusé à la population	Diffuser le Plan d'action 2020 (incluant à l'interne)	En continu
		La réalisation des mesures du Plan d'action nécessite des ressources financières.	Octroyer une enveloppe budgétaire pour la mise en place de mesures prévues dans le Plan d'action.	En continu

Diffusion et suivi

Il est prévu de présenter au conseil municipal le bilan et le plan d'action en début d'année. La réédition du plan d'action devient disponible sur le site Internet de la Ville dès le mois d'avril.

Le comité de travail verra à la mise en œuvre du plan d'action et fera les représentations auprès des différents organismes de la table de concertation. Par la suite, chaque personne ressource responsable d'une action se doit d'informer la responsable du plan d'action et du comité de travail, au cours de l'année concernée, du degré d'avancement et des résultats de ladite action. Le plan d'action et le bilan de la dernière année sont présentés à la table de concertation à chaque printemps, dans le but d'améliorer, d'année en année, l'accessibilité sur le territoire. Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires et préoccupations en tout temps en communiquant avec M. Vincent Poirier, coordonnateur du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Conclusion

L'intégration des personnes handicapées est une responsabilité partagée. C'est en partie à la municipalité qu'il revient d'éliminer certains obstacles qu'ils soient d'ordre matériel ou architectural, ou liés à l'information et aux communications. Toutefois, les personnes handicapées doivent aussi se manifester et communiquer directement leurs besoins afin de permettre la recherche d'une solution en vue d'éliminer ces obstacles. Par ailleurs, les attentes du milieu, tout en étant essentielles, peuvent nécessiter des investissements financiers importants. Il est donc nécessaire pour la Ville de bien s'approprier les problématiques, d'en dégager une vision claire et ainsi définir les objectifs à atteindre à l'intérieur d'un échéancier raisonnable. Les interventions à assurer à l'intérieur du plan d'action annuel sont pertinentes lorsqu'elles peuvent s'inscrire dans une vision à long terme de manière à orienter les actions, à répartir les investissements et à justifier l'ordre des priorités retenues.

L'accessibilité universelle permettant la pleine réalisation des habitudes de vie s'inscrit donc dans le cadre d'une démarche structurée orientée à la fois sur la prévention des situations de handicap et sur les interventions découlant des préoccupations générales définies sur le territoire.

Annexes

Annexe I - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Chapitre E-20.1

CHAPITRE I

DÉFINITIONS, OBJETS ET ORIENTATIONS

2004, c. 31, a. 2.

(...)

g) «personne handicapée» : toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

(...)

SECTION III.1

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES PUBLICS ET DES MUNICIPALITÉS

2004, c. 31, a. 39.

61.1. Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

2004, c. 31, a. 39; 2005, c. 28, a. 110.

61.2. Le ministre est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées.

2004, c. 31, a. 39.

61.3. Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

2004, c. 31, a. 39.

(...)

SECTION IV

RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

2004, c. 31, a. 40.

62. (Abrogé).

1978, c. 7, a. 62; 2004, c. 31, a. 41.

63. Le ministre responsable du chapitre III de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (chapitre M-15.001) doit favoriser l'intégration au marché du travail des personnes handicapées par l'élaboration, la coordination, le suivi et l'évaluation d'une stratégie visant l'intégration et le maintien en emploi de ces personnes et par la mise en place d'objectifs de résultats. Ces objectifs doivent avoir été élaborés en collaboration avec les milieux patronaux et syndicaux.

Sont notamment associés à ces travaux l'Office, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Finances, le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Transports, le ministère du Travail et le secrétariat du Conseil du trésor.

Ce ministre peut consulter un ou plusieurs organismes voués à la promotion des intérêts des personnes handicapées.

Ce ministre doit, en concertation avec l'Office et les autres ministres concernés et avant le 17 décembre 2007, présenter au gouvernement un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

Ce rapport est déposé dans les 30 jours suivants par ce ministre à l'Assemblée nationale ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

De même, ce ministre doit, au plus tard le 17 décembre 2009, effectuer une révision de cette stratégie, évaluer et mesurer la situation de l'emploi des personnes handicapées, les actions mises en œuvre découlant de la stratégie et les effets de celle-ci et faire un rapport au gouvernement sur ces questions. Ce rapport doit également proposer des

recommandations en matière d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées.

Ce rapport est déposé dans les 30 jours suivants par ce ministre à l'Assemblée nationale ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

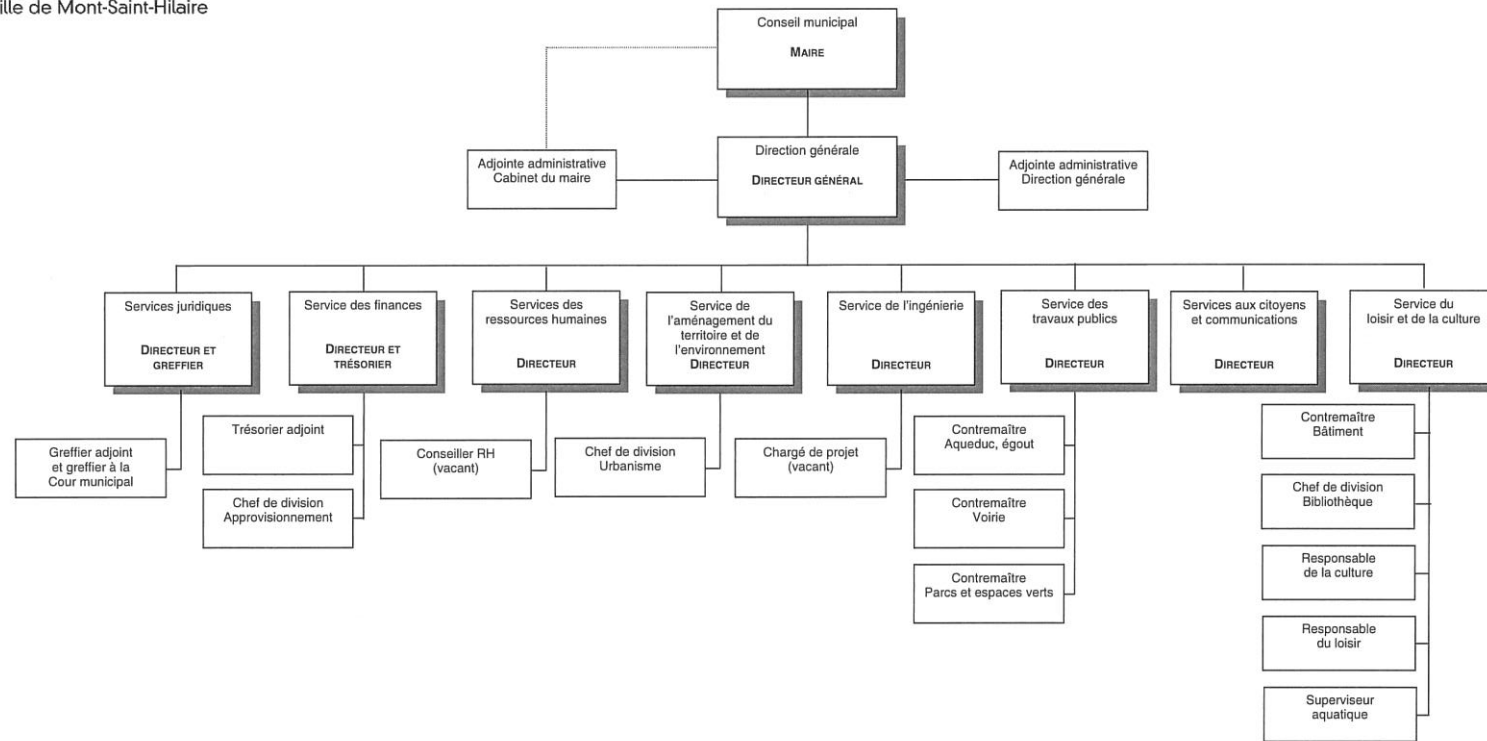
1978, c. 7, a. 63; 1981, c. 23, a. 16; 2004, c. 31, a. 42; 2005, c. 24, a. 37; 2005, c. 28, a. 195, a. 196; 2006, c. 8, a. 31; 2007, c. 3, a. 69; 2009, c. 26, a. 109; 2013, c. 28, a. 202.

(...)

Annexe II - Organigramme fonctionnel 2019



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



Ressources humaines
Révisé le : 30 janvier 2019

Annexe III - Bilan des actifs des années antérieures

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
2018	Accessibilité des lieux et édifices publics	
	Pavillon Jordi-Bonet	Installation d'un séchoir à main à une hauteur adaptée à un fauteuil roulant dans la toilette adaptée. Remplacement des poignées de portes rondes par des becs de canne.
	Garage municipal	Dans le cadre du réaménagement du garage municipal, une toilette adaptée et une rampe d'accès au bâtiment ont été ajoutées.
	Parcs et espaces publics	
	Rue Campbell	Aménagement de pistes multifonctionnelles accessibles aux personnes handicapées le long de la rue Campbell.
	Boulevard Honorius-Charbonneau	Sur recommandation de l'Institut Louis-Braille, les accès aux trottoirs du boulevard ont été surélevés de quelques millimètres afin de les rendre détectables.
2017	Accessibilité des lieux et édifices publics	Installation d'un ouvre-porte automatique à l'entrée principale de l'hôtel de ville.
	Réfection de trottoirs et aménagements divers	
	Pavillon Isaac-Vandandaigue	Le Pavillon Isaac-Vandandaigue a été rendu accessible par la mise en place d'un sentier.
	Boulevard Honorius-Charbonneau	Deux traverses accessibles ont été aménagées sur le boulevard Honorius-Charbonneau.
	Habitation	Notre intention de réaliser des projets qui prennent en compte l'accessibilité a été clairement indiquée dans la refonte de notre Plan d'urbanisme durable.
2016	Accessibilité des lieux et édifices publics	Installation d'un comptoir surbaissé au guichet du Service des finances
	Loisir et culture	Participation en tant que membre du comité organisateur de la journée de formation et d'échange « Intégration et accommodement des personnes en situation de handicap dans les loisirs ».
	Parcs et espaces publics	
	Parc du Village de la Gare	Construction d'un sentier asphalté permettant l'accès au parc et aux nouveaux jeux d'eau adaptés.
	Cours de la Raffinerie	Construction d'un sentier asphalté entre la rue Cours de la Raffinerie et le stationnement incitatif de la gare.

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
	Administration municipale Budget 2017	Une enveloppe budgétaire est allouée à nouveau cette année pour la réalisation de petits projets de rénovation permettant de corriger des situations de handicap.
2015	Parcs et espaces publics Rue Blain Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	Construction d'un trottoir monolithique de 1,5 mètres de largeur d'un côté de la rue et d'une piste multifonctionnelle de 2,75 mètres de largeur de l'autre côté de la rue. Construction d'un sentier piéton asphalté de 2,1 mètres de largeur entre la rue du Massif et le Manoir Saint-Hilaire/Les Résidences Soleil.
2014	Parcs et espaces publics Rue Provencher Rue Saint-Henri Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Loisir et culture Programme d'accompagnement du camp de jour municipal Évènements ▪ Plaisirs d'hiver;	Construction d'un trottoir monolithique de 1,5 mètre de largeur. Construction d'un trottoir monolithique de 1,2 mètre de largeur. Projet d'un sentier piétonnier asphalté sur 2,1 mètres de largeur, entre les résidences Soleil et la rue Nadeau. Le programme d'accompagnement du camp de jour municipal a continué d'offrir ses services auprès des jeunes et des familles. La Ville a procédé à l'embauche d'une responsable au programme d'accompagnement. Trois (3) niveaux d'intégration sont possibles dans ce programme d'accompagnement : intégration dans le camp de jour de la Ville, intégration avec un accompagnateur dans le camp de jour de la Ville (un accompagnateur pour 1, 2 ou 3 enfants) ou une intégration dans un camp d'organismes spécialisés reconnus par la Ville. Le Service a fait l'acquisition d'une chaise roulante pour les visiteurs à mobilité réduite. Installation d'un cabinet sanitaire pour personnes handicapées. Dégagement d'une rampe d'accès pour permettre d'assister facilement aux spectacles. Visite guidée offerte à une personne à mobilité réduite à l'aide d'un véhicule à 4 roues. Dégagement d'une rampe d'accès pour permettre à la

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fête de la famille; ▪ Fête nationale; ▪ Fête des bénévoles; ▪ Course du circuit Dix/30; ▪ Tour de la montagne; ▪ Cabarets de l'heure mauve; ▪ Expo photo <p>Bibliothèque</p> <p>Livres numériques</p> <p>Soutien aux organismes communautaires</p> <p>Administration municipale</p> <p>Résolution du Conseil</p> <p>Budget 2015</p>	<p>clientèle d'assister aux activités et kiosques des organismes.</p> <p>Lors de ces événements, l'accessibilité des lieux pour les personnes en fauteuil roulant, la présence de toilettes adaptées ainsi que les espaces réservés pour les participants sont assurés :</p> <p>Possibilité d'emprunter des livres numériques depuis le 19 octobre 2014.</p> <p>Une rencontre s'est tenue le 5 novembre 2014 avec les représentants de l'APHVR, l'OPHQ et le Centre montréalais de la réadaptation.</p> <p>La résolution qui fut adoptée par le conseil municipal le 3 février 2014 a pour effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'approuver le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – Objectifs 2014; ▪ De nommer M. Frédéric Dionne à titre de représentant du conseil municipal au sein du comité de travail; ▪ De nommer M. Pierre Tadros, directeur - Service aux citoyens et communications au sein du comité de travail. <p>Une enveloppe budgétaire est allouée à nouveau cette année pour la réalisation de petits projets de rénovation permettant de corriger des situations de handicap.</p>
2013	<p>Loisir et culture</p> <p>Camp de jour</p> <p>Camp de jour ségrégué régional.</p> <p>Programme d'accompagnement du camp de jour.</p> <p>Politique de la famille et des aînés</p> <p>Résolution 2013-323 : adoption de la Politique.</p> <p>Résolution 2013-348 : adoption du Plan d'action de la politique de la famille et des aînés.</p> <p>Bibliothèque</p> <p>Acquisition d'un fauteuil roulant.</p>	<p>Processus de concertation toujours en cours concernant le camp de jour ségrégué régional.</p> <p>Le programme d'accompagnement du camp de jour a continué à offrir ses services auprès des jeunes et des familles.</p>

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
	<p>Parcs et espaces publics</p> <p>Place du Quai Installation de quais flottants pour les embarcations de plaisance.</p> <p>Parc du Village de la Gare Aménagement d'un sentier reliant l'aire récréative à la partie naturelle du parc.</p> <p>Espaces publics Intersection des rues Wolfe et Ozias-Leduc.</p> <p>Rue Provencher devant l'école Hertel.</p> <p>Rues du Golf, Damien-Benoît, Belval.</p> <p>Accessibilité des lieux et édifices publics</p> <p>Centre aquatique Vestiaire famille.</p> <p>Soutien aux organismes communautaires</p> <p>Organismes et Table de concertation Institut Nazareth et Louis-Braille. Table de concertation. APHVR.</p> <p>Traitement des demandes des citoyens Requête au Gestionnaire municipal.</p> <p>Administration municipale Budget 2014 Nouvelle enveloppe budgétaire.</p> <p>Rapport plénier Nouvel onglet.</p>	<p>Amélioration des pentes d'accès à la piste cyclable et au trottoir.</p> <p>Aménagement partiel de piste cyclable, trottoir et débarcadère scolaire. Réparation de trottoir.</p> <p>Installation d'une barre d'appui supplémentaire.</p> <p>Rencontre à l'hôtel de ville le 8 janvier 2013. Réunion le 27 mai 2013. Documentation fournie par l'APHVR à l'automne 2013.</p> <p>Une requête est maintenant créée pour le traitement des demandes des citoyens relatives au Plan d'action.</p> <p>Une nouvelle enveloppe budgétaire fut allouée pour la réalisation de petits projets de rénovation permettant la correction des situations d'handicap.</p> <p>Le formulaire de rapport cheminant au conseil municipal comporte un onglet indiquant si le sujet est en lien avec le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.</p>

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
2012	<p>Loisir et culture Développement d'un programme d'accompagnement régional – camp de jour ségrégué pour les personnes handicapées.</p> <p>Vignette d'accompagnement.</p> <p>Programme d'accompagnement – Camp de jour régulier.</p> <p>Parcs et espaces publics Inauguration de l'aire récréative du parc du Village de la Gare le 25 août 2012.</p> <p>Inauguration de la Place du Quai le 30 octobre 2012.</p> <p>Signalisation des lieux et le stationnement Intersection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et de la rue Radisson.</p> <p>Soutien aux organismes communautaires Table de concertation.</p>	<p>Accès gratuit aux bains libres à l'accompagnateur.</p> <p>Intégration de jeunes présentant un léger handicap au camp de jour régulier.</p> <p>Lors de l'inauguration, le maire a souligné la présence de sentiers accessibles qui comportent une largeur de 2 mètres.</p> <p>Un accès de type universel permet l'embarquement et le débarquement sur tout type de bateau et donne à tout citoyen la possibilité de participer à toute activité proposée sur la rivière Richelieu.</p> <p>Le temps de traversée a été majoré.</p> <p>Rencontre le 14 novembre 2012.</p>
2011	<p>Loisir et culture Implantation d'un programme d'accompagnement régional – camp de jour pour les personnes handicapées.</p> <p>Vignette d'accompagnement.</p> <p>Parcs et espaces publics Parc du Village de la Gare.</p> <p>Place du Quai.</p> <p>Signalisation des lieux et le stationnement Montée des Trente.</p> <p>Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.</p>	<p>Résolution 2011-141.</p> <p>Accès gratuit aux bains libres à l'accompagnateur.</p> <p>Réalisation des plans et devis de la partie récréative.</p> <p>Réalisation des plans et devis.</p> <p>Lors de la réfection du pavage de la montée des Trente, un trottoir a été ajouté du côté nord de la rue. Le trottoir a été conçu avec les abaissements nécessaires aux zones d'approche. Cette rue ne comportait aucun aménagement pour les piétons.</p> <p>Redémarrage du projet. Plans et devis 2012 ou 2013.</p>

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
2010	<p>Loisir et culture Implantation d'un système de prêt pour un vélo adapté. Tenue d'une journée d'activités dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.</p> <p>Parcs et espaces publics Inventaire de la majorité des parcs.</p> <p>Aménagement d'un nouveau terrain de soccer synthétique – école secondaire Ozias-Leduc.</p> <p>Prolongement de la piste cyclable jusqu'à la Gare.</p> <p>Administration municipale Formation Vélo Québec sur le transport actif.</p> <p>Accessibilité des lieux et des édifices publics Rénovation de l'hôtel de ville.</p> <p>Communication Présentation du Plan d'action à la Table de concertation.</p> <p>Site Internet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cet événement s'est déroulé au Pavillon Jordi-Bonet et au Centre aquatique afin d'inaugurer la présence du vélo adapté à la municipalité. • Constaté les installations et évaluer les améliorations à apporter sur les sites. • L'accessibilité au terrain de soccer a été assurée. • Favoriser la conception d'aménagement extérieur approprié à tous les types de clientèle par le concept d'accessibilité universelle. • Des études exécutées par des professionnels ont été élaborées afin d'entreprendre, par phase, des travaux d'entretien et de rénovation; début de la phase 1. • Rencontre au CLSC le 18-03-2010. • L'option du grossissement des caractères est disponible sur l'ensemble du site. <p>www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca</p>
2009	<p>Parcs et espaces publics Parc des Français.</p> <p>Administration municipale Formation Handidactis.</p> <p>Nomination du conseiller municipal.</p> <p>Accessibilité des lieux et des édifices publics Pavillon Jordi-Bonet.</p> <p>Communication Publication Inscription volontaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un sentier asphalté mène à une aire de repos. • Sensibilisation du personnel à l'accueil des personnes handicapées. • Résolution no 2009-337. • Le centre communautaire comprend un ascenseur et l'entrée principale est de type universel. • Appel à tous pour l'inscription volontaire, bulletin Horizon : <p><i>Banque de données clientèle handicapée.</i></p> <p><i>Registre public des logements et résidences privées accessibles.</i></p> <p><i>Répertoire des édifices publics accessibles.</i></p>

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
2008	<p>Loisir et culture Événements culturels.</p> <p>Soutien financier à l'AVRDI.</p> <p>Administration municipale Nomination du coordonnateur et du conseiller.</p> <p>Nomination du comité responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'accessibilité des lieux pour les personnes en fauteuil roulant, de la présence de toilettes adaptées ainsi que des espaces réservés pour les participants. • S'assurer que les équipements nécessaires à la production de l'activité n'entravent pas l'accessibilité au site. • Prévoir une toilette adaptée ainsi qu'un espace réservé aux participants à mobilité réduite. • Réalisation du camp de jour spécialisé. • Résolution no 2008-151. • Résolution no 2008-307.
2007	<p>Sécurité Registre habitation accessible. Secours adapté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création des registres et mise à jour en continu par le Service de sécurité incendie.
2006	<p>Loisir et culture Centre aquatique.</p> <p>Administration municipale Formation Société logique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du Centre aquatique de conception sans obstacle. • Lève-personne. • Entrée gratuite avec vignette. • Participation du coordonnateur à la formation sur l'accessibilité universelle.
2005	<p>Parcs et espaces publics Halte Ozias-Leduc/ch. de la Montagne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aire de pique-nique et de repos accessible.
2002	<p>Loisir et culture Programme d'accompagnement en loisirs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de certaines clientèles spécifiques dans le cadre des camps de jour réguliers.
1991	<p>Signalisation et stationnement Règlement de zonage no 845.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et localisation des cases de stationnement pour personnes handicapées.
1989	<p>Accessibilité des lieux et des édifices publics Chalet multisports.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée accessible.
1985	<p>Transport Transport adapté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements locaux et vers Saint-Bruno. <p><u>Horaire en vigueur RITAVR:</u> Lundi et mardi : 7 h à 18 h Mercredi à vendredi : 7 h à 23 h Samedi : 8 h à 23 h Tél. : (450) 464-6174 Site Internet: www.citvr.ca</p>

Annexe IV -

Liste des associations de la Table de concertation des personnes handicapées du CSSRY Territoire du CLSC des Patriotes

Liste des associations	Représentants	Adresse	Coordonnées	Courriel
Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu (APHVR)	Diane Malo	308, rue Montsabr�, bur. D-209 Beloeil (Qu�bec) J3G 2H5	(450) 464-7445	aphvr@videotron.ca
Association de la Vall�e-du-Richelieu pour la d�ficiency intellectuelle (AVRDI)	Johanne Savard	625, Lechasseur (C.P. 183), Beloeil (Qu�bec) J3G 4T1	(450) 467-8644	avrdi@videotron.ca
Parrainage civique de la Vall�e du Richelieu (PCVR)	Julie Vachon	308, rue Montsabr�, bur. D-132 Beloeil (Qu�bec) J3G 2H5	(450) 464-5325	gerard.guimond@pcvr.ca
CISSS de la Mont�r�gie-Est CLSC des Patriotes	Gabriel Michon	300, rue Serge-P�pin, Beloeil (Qu�bec) J3G 0B8	(450) 536-2572, poste 6515	gabriel.michon@rrsss16.gouv.qc.ca
CISSS de la Mont�r�gie-Ouest Centre de r�adaptation en d�ficiency physique (CRDP)	Andr�e Morissette	5300, chemin de Chambly Saint-Hubert (Qu�bec) J3Y 3N7	(450) 676-7447, poste 2561 1-800-667-4369	andree.morissette.cmr16@ssss.gouv.qc.ca
CISSS de la Mont�r�gie-Ouest Institut Nazareth & Louis-Braille	Gilles Corbeil	1111, rue St-Charles O., bur. 200 Longueuil (Qu�bec) J4K 5G4	1 800 361-7063 (450) 463-1710, poste 215	gilles.corbeil@rrsss16.gouv.qc.ca